

Compte-rendu du Comité de pilotage du 21 juin 2019

Le Comité de pilotage (COFIL) de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Sologne » et de la Zone de Protection Spéciale « Etangs de Sologne » s'est réuni de 17h00 à 19h00 au domaine de Villemorant à Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher), sous la présidence de M. d'Espinay-Saint-Luc, Président du COFIL Sologne, de Mme Rondreux, directrice de la DDT du Loir-et-Cher et de M. Lefebvre, Directeur adjoint de la DDT du Loiret.

1. Personnes présentes et personnes excusées

Collectivités territoriales	
Personnes présentes	Personnes excusées
Mme Odile Beguin / Communauté de communes Cœur de Sologne M. Pascal Goubert de Cauville / Mairie de Chaumont-sur-Tharonne - / Marie de Vernou-en-Sologne M. Joël Hérisset / Mairie de Loreux M. Guillaume Giot / Mairie de Neung-sur-Beuvron M. Pirkko Turunen / Mairie de Pierrefitte-sur-Sauldre M. Jean-Louis Dupont / Mairie de Saint-Viâtre, - / Mairie de Villeherviers M. Gérard Chopin / Mairie de Theillay, M. François d'ESPINAY-SAINT-LUC / Communauté de communes Sologne des étangs - / SI d'études et d'aménagement du pays de Lamotte-Beuvron	M. Pascal Bioulac / Président du Pays Grande Sologne et Maire de Lamotte-Beuvron M. Jean-Pierre Guémon / Président de la Communauté de Communes de la Sologne des étangs et Maire de La Ferté-Beauharnais M. Nicolas Perruchot / Président du Conseil Départemental du Loir-et-Cher
Organismes scientifiques, experts ou personnes qualifiées	
Personnes présentes	Personnes excusées
M. Damien Pujol / Conservatoire botanique national du Bassin parisien.	

Administrations et établissements publics de l'État	
Personnes présentes	Personnes excusées
<p>M. Philippe Lefebvre / Direction départementale des territoires du Loiret</p> <p>M. Pierre GRZELEC / Direction départementale des territoires du Loiret</p> <p>Mme Céline Gastellier / Direction départementale des territoires du Loiret</p> <p>Mme Estelle Rondreux / Direction départementale des territoires du Loir-et-Cher</p> <p>M. Mathieu Frimat / Direction départementale des territoires du Loiret</p> <p>Mme Célia Dujardin / Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher</p> <p>M. Christophe Bach / Centre régional de la propriété forestière d'Île-de-France et du Centre-Val de Loire</p> <p>Mme Anne VAÇULIK / Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire</p>	
Associations de protection de la nature	
Personnes présentes	Personnes excusées
Mme Eva Sempé / Sologne Nature Environnement.	
Acteurs locaux	
Personnes présentes	Personnes excusées
<p>M. Jean-Louis Dupont / Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron</p> <p>M. Michel Godron / / Comité central agricole de Sologne</p> <p>M. Bernard Divisia / Comité central agricole de Sologne</p> <p>M. Richard de Beauchesne / Comité central agricole de Sologne</p> <p>M. Gilbert Delagrangre / Comité central agricole de Sologne</p> <p>M. Roger Gaboret / Fédération des chasseurs du Loiret</p> <p>M. Sylvain Devillard / Fédération des chasseurs du Loiret</p> <p>Mme Aude Bouron / Fédération régionale des chasseurs</p>	

Introduction

M. D'ESPINAY-SAINT-LUC excuse le président du Pays Grande Sologne, Pascal Bioulac, le président de la Communauté de Communes de la Sologne des étangs, Jean-Pierre Guémon, le président du Conseil Départemental du Loir-et-Cher. Il rappelle l'intérêt du COPIL Natura 2000 — instance qui permet de rendre compte de la « vie » du site Natura 2000 Sologne — et que le portage de l'animation par le Pays Grande Sologne est passé à la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs depuis 2016.

M. LEFEBVRE remercie le travail d'animation réalisé par la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs et de son président durant les 3 dernières années. Il rappelle l'importance de ce site faisant 346 000 ha et qui est le plus grand site terrestre d'Europe.

Mme RONDREUX indique que sur ce même territoire se trouve la Zone de Protection Spéciale de la « Sologne des étangs » dont la vocation est de préserver les écosystèmes liés à l'avifaune. Il semble judicieux d'avoir une animation commune et convergente sur ces deux sites tout en préservant les spécificités de chacune.

M. D'ESPINAY-SAINT-LUC précise l'ordre du jour qui prévoit dans un premier temps de faire le bilan des 3 années d'animation, puis la question de la présidence sera abordée, et pour finir les perspectives de projets pour les 3 prochaines années seront proposées. A noter qu'un retour d'expérience sur la gestion des étangs continentaux en Sologne était prévu. Sylvain Richier (ONCFS) ne pouvant pas être présent ce jour, quelques éléments seront abordés au travers des perspectives de l'animation Natura 2000.

2. Présentation du bilan 2016-2019 de l'animation générale du site

M. BACH, du Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF) d'Île-de-France et du Centre-Val de Loire, présente les actions menées dans le cadre de l'animation générale du territoire Sologne. Dans un premier temps il rappelle le principe de fonctionnement de l'animation qui réside dans le maintien de la biodiversité en lien avec les particularités économiques, sociales et culturelles de la Sologne. A l'image des pratiques de pâturage qui permettent de faire vivre l'élevage et le maintien de milieux naturels patrimoniaux tels que les landes sèches à bruyères.

M. BACH présente le bilan des actions menées dans le cadre des objectifs de développement durable fixés par le DOCUMENT d'OBJECTIF (DOCOB) du site Natura 2000 (cf. présentation) :

- Restauration d'habitat naturel pour améliorer l'état de conservation de la Sologne :
 - Charte Natura 2000 : surface totale stable depuis 5 ans (environ 10 000 ha). plusieurs nouvelles adhésions et peu de renouvellement en fin de période de charte (nécessité de solliciter les propriétaires)
 - Contrat Natura 2000 : 5 nouveaux contrats sur la période d'animation qui représentent 8 chantiers de restauration/entretien de milieux naturels Natura 2000. Les types milieux restaurés sont assez diversifiés (landes sèches, landes humides, prairies humides, tourbières, végétation de berges d'étangs, mégaphorbiaie).
 - Opérations non contractuelles : maintien de Chênaie à Chêne tauzin dans le cadre d'exploitation forestière, entretien de lande sèche à bruyères dans le cadre du projet « Abeilles et landes », restauration de landes dans le cadre d'un partenariat avec des formations Science Technique de l'Agronomie et du Vivant (STAV).
- Actions générales d'animation pour dynamiser la préservation des milieux grâce aux acteurs du territoire :

- Visites-conseils : l'objectif est de rencontrer des propriétaires solognots et d'apporter un diagnostic personnalisé de leur propriété au sujet de Natura 2000. Plus de 20 nouveaux propriétaires rencontrés par ce levier de sensibilisation (sur 25 visites annuelles en moyenne) et tous ont accepté d'avoir une expertise scientifique du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien. A l'issue de chaque visite, un compte-rendu est établi.
- Veille sur les projets locaux : concertation avec RTE pour la prise en compte des enjeux Natura 2000 lors de l'entretien des lignes Hautes Tensions, accompagnement de 4 bureau d'études pour des projets (notamment PLUi), quelques projets soumis à évaluation d'incidence Natura 2000 (ex : course de Stock Car à Salbris)
- Projets émergents : le projet « Abeilles et landes » met en relation des propriétaires avec des apiculteurs pour maintenir des landes sèches à bruyères. 10 conventions ont ainsi été signées dont une sur le site de l'ECOPARC. Le projet « Cueillette de plantes » pour infusion met en relation un cueilleur local avec des propriétaires pour la valorisation de certaines plantes pour la production d'infusions. Un projet de pâturage pour le maintien de prairies et de lande avec l'élevage de brebis solognote est en cours. Un propriétaire va déboucher sur un plan de sylvo-pastoralisme permettant le maintien de lande Natura 2000 grâce à ses moutons solognots.
- Information, communication pour sensibiliser sur la prise en compte des enjeux Natura 2000 en Sologne :
 - Diffusion d'informations au travers du site internet Natura 2000 Sologne (environ 200 visites par mois), et de divers articles dans des revues de territoire (5 Lettres Natura 2000, 6 articles dans Notre Forêt, 1 article dans Le Petit Solognot, 2 articles dans La République du Centre)
 - Communication à travers des interventions à diverses occasions (Rencontre Inter-Solognotes, GDF 41, Faculté de Tours et de Paris, Maison Familiale Rurale, Rencontres Intertechnique de la profession forestière).
 - Participation à diverses réunions d'acteurs du territoire : Assemblée Générale d'associations locales, Groupe de travail Apiculteur/Pâturage, Groupe de travail Faune/flore Invasive, Syndicat de propriétaires forestiers, COMICE Agricole, Rencontre du Conservatoire d'Espace Naturel, Rencontre des animateurs Natura 2000, Plan Départemental des Espaces/Sites/Itinéraires, Formation Flore avec Institut pour le Développement Forestier ... Environ une vingtaine de réunions annuelles sont nécessaires pour intégrer les enjeux Natura 2000 Sologne sur le territoire.
- Expertise scientifique pour améliorer la connaissance de la biodiversité en Sologne :
 - En partenariat avec le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, l'animation réalise des expertises scientifiques pour identifier la présence d'habitats naturels d'intérêt communautaire. Entre 1 000 et 2 000 hectares sont cartographiés chaque année. Environ 25% est actuellement cartographiés sur la Sologne
 - En fonction des opportunités des inventaires faunistiques spécifiques sont réalisés. En 2017, Sologne Nature Environnement a réalisé des inventaires « odonates » puis en 2019 un suivi ciblé sur le Pic cendré a été effectué. En 2018, des inventaires sur la Jussie invasive ont été réalisés grâce à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.
 - En 2019, la DREAL a financé un stage d'étude sur l'analyse de l'état de conservation de deux habitats d'intérêt européen (lande sèche à bruyère et prairie humide oligotrophe) et un état des lieux sur l'évolution des milieux naturels identifié depuis 2009.

M. BACH conclut sur le cout de l'animation en présentant un montant annuel d'environ 105 000 € réparti entre le CNPF et la Chambre d'Agriculture avec l'équivalent d'un ETP et une trentaine de jours. Le tout financé à 50% par l'Etat et 50% par l'Europe. Malgré deux changements

d'animateurs Natura 2000 durant les trois années de travail, une dynamique a été réamorcée et le contact auprès des partenaires a pu être restauré. Ces missions apportent permettent d'assurer une présence de terrain auprès des acteurs de la Sologne. Elle fournit une aide pour dynamiser la gestion du territoire et également dans les démarches règlementaires vis-à-vis de Natura 2000.

Il est demandé si l'expansion de la Jussie invasive est à craindre en Sologne dans les années futures.

M. BACH explique que le suivi flash réalisé par l'ONCFS en 2018 a montré qu'entre deux et trois fois plus d'étang abritaient au moins un pied de jussie par rapport au même suivi réalisé en 2015. Une des explications seraient liée potentiellement aux inondations qui ont eu lieu en 2016 mais il est probable que d'autres facteurs soient également impliqués. Il semble vraiment important qu'il y ait une prise de connaissance et de conscience collective de la part des acteurs de la Sologne pour essayer de maîtriser cette invasion car il est probable que d'ici 10 ans il ne soit plus possible d'intervenir. M. BACH passe maintenant la parole à l'animatrice Natura 2000 en charge de la partie agricole.

Mme DUJARDIN remercie M. BACH et présente le bilan de l'animation spécifique aux Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

3. Présentation du bilan 2016-2019 de l'animation agro-environnementale

Mme DUJARDIN, conseillère en développement local à la Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher et animatrice du Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) « Sologne » présente ce bilan.

- Rappel des Enjeux écologiques du site extrait du DOCOB : 23 habitats et 32 espèces identifiées, et présentation de quelques photographies de prairies à habitat d'intérêt européen.
- Rappel des Objectifs : Lutter contre la fermeture des milieux ; Maintenir des prairies naturelles d'habitat d'intérêt communautaire.
- Définition et explication des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques et de leur différentes déclinaisons.
- Bilan des engagements MAEC depuis 2016 :
 - 190 ha de mesures concernant les prairies HIC (soit 94% des prairies déclarée à la PAC et répertoriées comme étant HIC par le CBNBP sur le site Natura 2000), 262 ha de mesure concernant des prairies dites « remarquable » et 17 exploitations engagées dans des mesures Système (concernant la totalité de leurs surfaces agricoles).
 - Accompagnement des agriculteurs : une forte mobilisation aux réunions et formations, beaucoup de temps d'animation et d'expertise nécessaire pour peu d'engagements au final.
 - Concertation : 1 à 2 comités techniques par an rassemblant des agriculteurs, techniciens, conseillers et administratifs de différentes structures (DREAL, CA 41 et 45, CBNBP, DDT, ONCFS, FDC41, CR, CC Sologne des Etangs, Agriculteurs)

M. D'ESPINAY-SAINT-LUC complète la partie agricole en précisant que lors du COMICE Agricole de Salbris, Natura 2000 sera présent sur un stand afin de promouvoir les actions menées sur le territoire de la Sologne.

Mme TURUNEN soulève une question et demande quelle est l'articulation de Natura 2000 par rapport à Sologne Nature Environnement.

M. BACH explique que les deux structures travaillent dans un objectif commun de préservation de la biodiversité avec un axe important pour les enjeux européens pour Natura 2000. Certains

objectifs sont communs tels que la sensibilisation mais d'autres sont spécifiques. L'axe de travail principal de Natura 2000 est de mettre en relation et d'articuler des acteurs du territoire qui peuvent avoir un intérêt à la préservation d'enjeux environnementaux dans une optique de valorisation économique.

Mme RONDREUX complète en précisant que l'action de Natura 2000 est un révélateur des initiatives du territoire et en garantir les objectifs européen. C'est une action qui agit à un niveau différent de l'association Sologne Nature Environnement et qui n'intervient donc pas en opposition.

4. Election d'une collectivité maître d'ouvrage et d'un président du COPIL

Suite aux bilans de l'animation, **M. D'ESPINAY-SAINT-LUC** propose d'évoquer la question de la candidature pour la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site et de la présidence du COPIL. Il précise que la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs souhaite à nouveau porter ce dossier pour les trois prochaines années. En effet, la CCSE est au milieu de la Sologne et s'investit dans la préservation de l'environnement en accompagnant des acteurs de la protection de la nature à l'image du GRAINE CENTRE domicilié à l'ECOPARC. Par ailleurs, il souhaite porter personnellement ce dossier car il y a une forte cohérence dans ces convictions. Il est déjà impliqué à la CCSE sur les problématiques forestières, les milieux aquatiques, l'assainissement et la partie agricole.

Mme. RONDREUX introduit l'intérêt de porter de manière commune la ZSC « Sologne » et la ZPS « Sologne des étangs ».

M. D'ESPINAY-SAINT-LUC confirme que cette question a été abordée en conseil communautaire et qu'elle a reçu une réponse positive.

M. LEFEBVRE propose de passer aux délibérations par vote à main levée. Il précise que l'administration n'a reçu qu'une candidature qui correspond à celle de la CCSE et du président de COPIL actuel pour le portage de l'animation de la ZSC « Sologne ». Il demande si d'autres intervenants souhaitent soumettre une candidature. [*Pas de remarques de l'assemblée*]. Il félicite donc la CCSE et le président de COPIL pour ce renouvellement sur l'animation Natura 2000.

De même, **Mme. RONDREUX** précise que l'administration n'a reçu qu'une candidature qui correspond à celle de la CCSE et du président de COPIL actuel pour le portage de l'animation de la ZPS « Sologne des étangs ». Elle demande si d'autres intervenants souhaitent soumettre une candidature. [*Pas de remarques de l'assemblée*]. Elle félicite donc la CCSE et le président de COPIL pour cette nouvelle mission sur l'animation Natura 2000.

M. D'ESPINAY-SAINT-LUC propose de passer aux perspectives d'animation pour les trois prochaines années et laisse la parole aux deux animateurs actuels.

5. Perspectives 2019-2022 pour l'animation du site Sologne

M. BACH présente les perspectives pour l'animation générale du site selon les 4 axes ci-après :

- Restauration d'habitat naturel pour améliorer l'état de conservation de la Sologne :
 - Poursuivre la proposition de chartes Natura 2000 afin d'augmenter la surface en charte sur le territoire. Accompagner la suite des actions de restaurations engagées (8 chantiers en cours). Concourir au bon développement d'activités économiques locales actuelles.

- Développer la restauration chez les propriétaires volontaires avec des étudiants en gestion des milieux naturels. Amorcer l'entretien de milieux grâce au pâturage de moutons (notamment solognots).
- Actions générales d'animation pour dynamiser la préservation des milieux grâce aux acteurs du territoire :
 - Poursuivre la sensibilisation de terrain à travers les visites-conseils. Continuer la veille sur les projets soumis à évaluation d'incidences Natura 2000. Poursuivre les efforts de communications à destination des collectivités et des élus pour favoriser l'appropriation de Natura 2000 sur le territoire.
 - Développer l'entretien de milieux ouverts grâce au pâturage. Il est fait la proposition aux membres du COPIL d'établir une « mesure pâturage » dans le DOCB afin de pouvoir apporter une aide financière dans ce cadre (financer du matériel et/ou des actions d'entretien par des éleveurs). Amorcer de premiers projets sur la Sologne des étangs en lien avec la pisciculture/ONCFS/FDC41 (ex : problématique de la Jussie invasive qui impacte les écosystèmes et la gestion piscicole sur le territoire).

M. DIVISIA demande si on a une idée de la croissance de la Jussie en Sologne actuellement et son recouvrement sur le territoire.

M. BACH précise que le suivi de 2018 réalisé par l'ONCFS sur la ZPS « Sologne des étangs » montre au moins un doublement du nombre d'étangs où l'espèce est présente en à peine trois ans. On n'a par contre par d'estimation du recouvrement des herbiers pour l'instant car c'est un travail chronophage qui n'a pas pu être réalisé à ce jour. Par contre, si un pied est présent et qu'il n'est pas maîtrisé sur un étang on sait que la croissance de la Jussie est exponentielle et que l'impact est rapidement impossible à maîtriser (3 ans suffisent).

- Information, communication pour sensibiliser sur la prise en compte des enjeux Natura 2000 en Sologne :
 - Poursuivre la communication via les outils de diffusion (site internet, lettre Natura 2000, revues...). Augmenter les interventions de Natura 2000 auprès des acteurs du territoire (associations, communes, manifestations...)
 - Développer l'information du public en cours de formation et pouvant déboucher sur un emploi local (ex : formation de garde de propriété). Créer des journées de sensibilisation à destinations des propriétaires et des gestionnaires forestiers.
- Expertise scientifique pour améliorer la connaissance de la biodiversité en Sologne :
 - Poursuivre la promotion de l'expertise Natura 2000 par le CBNBP et le lien avec divers projets d'inventaires naturalistes sur le territoire.
 - Développer le suivi Natura 2000 sur les enjeux de biodiversité dans le cadre de sujet d'études ponctuels ou dans le cadre de la mise en place d'un observatoire continue.

M. BACH passe maintenant la parole à l'animatrice Natura 2000 en charge de la partie agricole.

Mme DUJARDIN présente les perspectives pour la partie agricole sur les trois prochaines années. 5 actions principales sont abordées :

- Accompagnement de la fin de la programmation MAEC 2015-2020 et préparer l'après MAEC en fonction de la PAC 2021-2027.
- Utilisation de drones pour détecter des prairies HIC en collaboration avec la Chambre d'agriculture du 45 et du CBNBP.
- Organisation du Concours des Pratiques Agro-écologiques des Prairie et Parcours pour faire parler des prairies remarquables du site et valoriser les bonnes pratiques agricoles.
- Extension possible et promotion de la Convention Pluriannuelle d'Exploitation Agricole (CPAE) afin d'encourager la mise en valeurs agricole des terres. En effet ce dispositif peut être une première entrée de contractualisation entre un propriétaire et un exploitant, avant un bail rural.

M. d'ESPINAY-SAINT-LUC intervient pour préciser que pour garder les milieux ouverts la convention pluriannuelle d'exploitation est un outil vraiment intéressant pour maintenir des agriculteurs sur le territoire avec de faibles contraintes. Il le vend comme une solution auprès des autres propriétaires terriens de Sologne.

Mme DUJARDIN termine sur la réflexion autour du pâturage d'ovins « itinérants » pour valoriser les landes et les prairies HIC. Ce travail consisterait à coupler le recensement des surfaces à entretenir avec les projets d'installations d'éleveur de brebis.

6. Conclusion

M. d'ESPINAY-SAINT-LUC conclut en précisant que le prochain marché sera disponible sur le site internet de la CCSE dès le 24 juin 2019. En l'absence de questions M. D'ESPINAY-SAINT-LUC propose de lever la séance et de partager une dégustation avec notamment le miel de l'ECOPARC.

Christophe Bach

Chargé de mission Natura 2000 Sologne

Centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France et Centre

43, rue du Bœuf St-Paterne

45000 Orléans

christophe.bach@crpf.fr

Bureau : 02.38.53.65.10

Portable : 06.46.04.24.39